

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

PROCÈS-VERBAL d'une **séance ordinaire** de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **3 mars 2025 à dix-neuf heures trente**, à la salle du conseil, 253 rue Saguenay, à laquelle session sont présents :

M. Serge Lemyre,	maire	
Mme Sophie Desportes,	conseillère	district # 1
Mme Dominique Baillargeon,	conseillère	district # 2
M. Henri-Paul Côté,	conseiller	district # 3
M. Robert Blackburn,	conseiller	district # 4
M. Adrien Belkin,	conseiller	district # 5
M. Martin Morissette,	conseiller	district # 6

ASSISTE ÉGALEMENT :

M. Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier

AVIS DE CONVOCATION :

Monsieur Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, dépose devant le conseil un certificat de signification établi par madame Johanne Larouche, secrétaire et monsieur André Bélanger, journalier aux travaux publics, qui attestent avoir signifié l'avis de convocation de la présente séance, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2025-044

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

- 0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum**
- 1.- Adoption de l'ordre du jour**
- 2.- Approbation du procès-verbal :-**
 - 2.1** Séance ordinaire du 3 février 2025
- 3.- Correspondance**
- 4.- Aide aux organismes**
- 5.- Affaires diverses :-**
 - 5.1** Politique de dons et de commandites, MRC du Fjord-du-Saguenay, Chevaliers de Colomb Conseil 7893 Saint-Fulgence, appui
 - 5.2** Pompiers volontaires, démission
 - 5.3** Pompiers volontaires, examen réussi avec succès, paiement
 - 5.4** Festival de la bernache, Partenariat, demande de commandite
 - 5.5** Contrat de services professionnels en assainissement des eaux (fosse septique), nouvelle caserne de pompiers, mandat
 - 5.6** Coop de Solidarité du Cap Jaseux, taxes municipales, information et autorisation
- 6.- Urbanisme :-**
 - 6.1** Dérogation mineure :-

6.1.1 Madame Mylène Lavoie : lot 5 936 169 (256 rang Sainte-Marie)
(DM-25-171)

7.- Règlements :-

7.1 Règlement d'amendement numéro 2025-01 modifiant le règlement numéro 2024-09 ayant pour objet d'imposer un mode de tarification relatif au réseau d'égout, à la fourniture d'eau, à la collecte et l'élimination des matières résiduelles, la récupération et les matières organiques ainsi qu'au contrôle des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Fulgence pour l'année 2025

7.1.1 Adoption du règlement

8.- Approbation des comptes

9.- Compte rendu des comités

10.- Varia :-

10.1 Cour du Québec, Chambre civile, Division des petites créances, règlement à l'amiable

10.2 Société de développement de l'Anse-aux-Foins, subvention municipale, versements

10.3 Étude géotechnique, construction nouvelle caserne, lot 5 936 839, mandat

11.- Période de questions du public

12.- Prochaine séance ordinaire du conseil, le lundi 7 avril 2025, 19h30

13.- Levée de la séance

2.- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAL :-

2.1 Séance ordinaire du 3 février 2025

C-2025-045

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 soit adopté dans sa forme et teneur.

3.- CORRESPONDANCE :-

1.- Madame Karen Ellefsen et monsieur Jacques Desrochers, résidents du 99 rue Saguenay, demandent pour que leur résidence soit branchée au système d'égout de la municipalité.

2.- Les municipalités de Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Chrysostome et Sainte-Christine transmettent une résolution ayant pour titre « *Camp de jour – Enjeux* ».

3.- Vidéotron informe avoir pris connaissance de la résolution C-2025-011 ayant pour titre « *Amélioration de la couverture cellulaire, demande* ».

4.- Les municipalités de Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Benoit-Labre et de Saint-Elzar transmettent une résolution ayant pour titre « *Appui à la demande de révision des lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés MELCCFP* ».

5.- Madame Stéphanie Hudon, technicienne en droit, Ville de Saguenay, transmet les projets de règlement ARP-267 et ARP-291 ainsi que les règlements VS-RU-2025-1 et VS-RU-2025-03.

- 6.- Monsieur Jacques Tremblay, propriétaire d'un chalet au lac Innommé, demande de lui créditer les frais de 192.66 \$ pour la cueillette des matières résiduelles ainsi que la taxe concernant l'emprunt pour l'eau potable au montant de 27.41 \$.
- 7.- La Municipalité de Sainte-Christine transmet deux résolutions, une ayant pour titre « *Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique financière* » et l'autre « *Demande de modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (C.C-24.2)* ».
- 8.- Madame Élisabeth Lévesque, conseillère, relation avec le milieu Côte-Nord et Saguenay-Lac-Saint-Jean, chez Hydro-Québec, fait un suivi de la réception de notre résolution C-2025-034 « *Pannes d'électricité fréquentes, Hydro-Québec, demande* » et de la rencontre du 12 février dernier. En bref, le service technique de maintenance du réseau d'Hydro-Québec confirme qu'il y a eu davantage de pannes en raison d'un événement ponctuel, soit la défaillance de deux disjoncteurs dans la municipalité. Les correctifs ont été apportés aux équipements, ce qui aura pour effet d'améliorer la qualité de service. Une patrouille technique de la ligne desservant la municipalité a été réalisée en 2024 et des travaux correctifs préventifs seront priorisés en 2025.

4.- AIDE AUX ORGANISMES :-

- 1.- L'organisation du Grand Casino 2025, 34^e édition, des Chevaliers de Colomb, quatrième degré, district 5, Assemblée Mgr Jean-Baptiste Martel, sollicite la Municipalité pour une contribution financière, activité qui se déroulera le samedi 29 mars prochain à l'école secondaire Charles-Gravel.

Il n'y a pas de somme disponible au budget municipal 2025 pour cette demande.

- 2.- Monsieur Jarrod Tremblay, Grand Chevalier, Conseil 7893 Saint-Fulgence, demande un appui pour faire une demande auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin de faire l'achat d'un défibrillateur qui sera installé à leur local. Cette salle peut contenir 120 personnes et plusieurs activités, en cours d'année, s'y produisent. Le coût de cet achat est de 2 500 \$, équipement et formation.

Une résolution lui sera transmise.

5.- AFFAIRES DIVERSES :-

5.1 Politique de dons et de commandites, MRC du Fjord-du-Saguenay, Chevaliers de Colomb Conseil 7893 Saint-Fulgence, appui

C-2025-046

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « *Les Chevaliers de Colomb, Conseil 7893 Saint-Fulgence* » désire présenter une demande dans le cadre du Programme de dons et de commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE cette Politique s'inscrit dans le cadre des pouvoirs d'aide et de subvention;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « *Les Chevaliers de Colomb Conseil 7893 Saint-Fulgence* » présente une demande pour **l'achat d'un défibrillateur** qui sera placé à leur local situé au 150 A, rue du Saguenay Saint-Fulgence;

CONSIDÉRANT QUE cet endroit est visité régulièrement par la population à l'occasion de divers événements organisés par l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est essentiel dans un endroit public car il peut sauver des vies en cas d'arrêt cardiaque;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du Conseil municipal de Saint-Fulgence confirment qu'ils savent que l'organisme, à but non lucratif « *Les Chevaliers de Colomb Conseil 7893 Saint-Fulgence* », a présenté ou présentera une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de dons et de commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay concernant la demande pour défibrillateur;

ET QU' ils appuient et reconnaissent que cet équipement profitera aux citoyens de notre collectivité.

5.2 Pompiers volontaires, démission

C-2025-047

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) pompiers ont fait part de leur démission du Corps des pompiers volontaires de Saint-Fulgence;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les résolutions portant les numéros C-2021-178 (Pascal Turcotte), C-2021-098 (Alex Dumont), C-2020-166 (Mark-André Robert) et C-2015-132 (Éric Bouchard) soient abrogées;

ET QU' une lettre de remerciements leur soit transmise.

5.3 Pompiers volontaires, examen réussi avec succès, paiement

C-2025-048

CONSIDÉRANT QUE les pompiers volontaires Pascal Bouchard, Philippe Lavoie, Christopher Lefebvre, Keven Pelletier, Keven Tremblay, Nicolas Riverin Turcotte et Daniel Bélanger ont réussi avec succès l'examen « Opérateur d'autopompe »;

CONSIDÉRANT QUE, selon la résolution C-2021-018, les formations se doivent d'être payées à l'heure, à leur salaire respectif;

CONSIDÉRANT QUE cette formation nécessitait 25 heures de cours;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER au paiement de la manière suivante, soit :

- **Pascal Bouchard :** 532.25 \$
- **Philippe Lavoie :** 532.25 \$
- **Christopher Lefebvre :** 532.25 \$
- **Keven Pelletier :** 532.25 \$
- **Keven Tremblay :** 532.25 \$
- **Nicolas Riverin Turcotte :** 532.25 \$
- **Daniel Bélanger :** 532.25 \$

DE VERSER une augmentation de 1 \$ du taux horaire à leur salaire respectif, comme mentionné à la résolution C-2022-027;

ET D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à en effectuer le paiement.

5.4 Festival de la bernache, Partenariat, demande de commandite :-

C-2025-049

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de l'Anse-aux-Foins (SDAF) organise l'activité annuelle, le « Festival de la bernache » qui se tiendra les **3 et 4 mai prochains**;

CONSIDÉRANT QUE la SDAF a besoin d'une aide financière dans le but de développer et mettre en lumière l'identité culturelle de Saint-Fulgence, entre autres, par cet événement;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE DEMANDER une somme entre 2 500 \$ et 8 000 \$, dépendamment du partenariat choisi, à Achille Tremblay & Fils Ltée. Promotion Saguenay, Caisse Desjardins de la Rive-Nord du Saguenay et Hydro-Québec afin d'aider à développer la Municipalité et ainsi soutenir sa vitalité sur le plan régional et provincial.

5.5 Contrat de services professionnels en assainissement des eaux (fosse septique), nouvelle caserne de pompiers, mandat

C-2025-050

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une offre de services dont le mandat est de réaliser une étude de caractérisation de sol, perméabilité du sol ainsi que plans et devis, pour une installation septique, signée par un ingénieur, pour la nouvelle caserne de pompiers (lot 5 936 839);

CONSIDÉRANT les offres reçues de :

- **Formation Stéphane Boily inc. :** 4 500 \$, plus taxes (5 173.88 \$)
- **Septi Concept :** 1 500 \$, plus taxes (1 724.63 \$)

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de Septi Concept, signée par monsieur Martin Lapointe, ingénieur, en date du 10 février 2025, au montant de 1 500 \$, plus taxes (1 724.63 \$).

5.6 Coop de Solidarité du Cap Jaseux, taxes municipales, information et autorisation

C-2025-051

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution C-2013-038, la Coop de Solidarité du Cap Jaseux bénéficie d'un congé de taxes municipales pendant la durée de l'emphytéose, soit jusqu'au 31 décembre 2043;

CONSIDÉRANT les rénovations majeures faites en 2024 ont fait passer l'évaluation de 965 700 \$ à **4 279 600 \$** ce qui a fait augmenter la facture des taxes municipales considérablement;

CONSIDÉRANT QU' il est important que le conseil municipal en soit informé et acceptent le paiement des taxes municipales **en subvention au montant de 90 846.37 \$**, pour l'année 2025, somme répartie comme suit : 22 165.10 \$ en facturation complémentaire et 68 681.27 \$ en taxes municipales 2025;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le montant correspondant au total des taxes municipales, pour la Coop de Solidarité du Cap Jaseux, tel que décrit ci-haut, soit autorisé.

6.- URBANISME :-

6.1 Dérogation mineure

6.1.1 Madame Mylène Lavoie : lot 5 936 169 (256 rang Sainte-Marie) (DM-25-171)

C-2025-052

CONSIDÉRANT QUE madame Mylène Lavoie (DM-25-171) demande une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située est bordure du rang Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent profiter de l'ensoleillement dans la nouvelle partie du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE la marge avant sera de 6.5 mètres, ne pose pas de problème à l'entretien du chemin public;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent améliorer l'esthétique du bâtiment en créant un modèle *farmhouse*;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 19 février 2025, qui a donné son avis favorable;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1), le 17 février 2025 conformément à la loi qui régit la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **acceptent** la demande de dérogation mineure déposée par madame Mylène Lavoie (**DM-25-171**) pour l'agrandissement d'un bâtiment principal qui passera de 122.29m² à 247.15m² réduisant ainsi la marge avant à 6.5 mètres au lieu de 10 mètres, contrairement à ce qui est prescrit au cahier de spécification du règlement de zonage 2015-03, le tout sur l'immeuble situé au 256 rang Sainte-Marie;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

7.- RÈGLEMENTS :-

7.1 Règlement d'amendement numéro 2025-01 modifiant le règlement numéro 2024-09 ayant pour objet d'imposer un mode de tarification relatif au réseau d'égout, à la fourniture d'eau, à la collecte et l'élimination des matières résiduelles, la récupération et les matières organiques ainsi qu'au contrôle des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Fulgence pour l'année 2025

7.1.1 Adoption du règlement

C-2025-053

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE le 28 mars 2011, le Gouvernement du Québec adoptait la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable par laquelle il requiert des municipalités qu'elles réalisent plusieurs actions en vue de réduire la consommation de l'eau potable et le taux de fuites du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la tarification relative à la fourniture d'eau numéro 2024-09 de Saint-Fulgence est entré en vigueur le 13 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la stratégie, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a exigé l'installation de compteur d'eau dans certains immeubles sélectionnés aléatoirement afin d'évaluer la consommation d'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de programme de subventions pour des projets d'infrastructures d'aqueduc est reliée à l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation d'eau potable énoncés dans la stratégie ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Fulgence, tenue le 3 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 3 février 2025 ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER le règlement d'amendement numéro 2025-01 modifiant le règlement numéro 2024-09 ayant pour objet d'imposer un mode de tarification relatif au réseau d'égout, à la fourniture d'eau, à la collecte et l'élimination des matières résiduelles, la récupération et les matières organiques ainsi qu'au contrôle des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Fulgence pour l'année 2025, à savoir :

ARTICLE 1 AJOUT A L'ARTICLE 3. L'ALINEA C) CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LES PROPRIETES DOTÉES DE COMPTEUR D'EAU

– L'article 3. du règlement numéro 2024-09 est modifié par l'ajout de l'alinéa c) qui se lira comme suit :

c) Les tarifs suivants sont imposés pour tout Établissement muni d'un Compteur d'eau:

1. 0,10 \$/m³ pour les premiers 250 m³ d'eau;
2. 0,25 \$/m³ pour plus de 250 m³ jusqu'à concurrence de 1000 m³;
3. 0,40 \$/ m³ pour plus de 1 000 m³.

Dans le cas d'un immeuble comportant plus d'un compteur, la tarification se calcule sur le total des consommations.

Malgré ce qui précède ces tarifs ne seront pas appliqués jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement de modification entrera en vigueur conformément à la Loi.

8.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2025-054

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

Céline Turcotte,	34.42 \$
Achille Tremblay & Fils Ltée,	643.61 \$
Association Club Anse-à-Pelletier,	150.00 \$
Ass. des directeurs municipaux du Québec,	577.17 \$
Ass. des propriétaires du lac Laurent,	746.37 \$
Les Villégiateurs du lac Harvey,	947.49 \$
Beaulieu Totale Sécurité,	86.06 \$
Bélanger André,	175.46 \$
Blackburn & Blackburn Inc.,	114.38 \$
Brassard Buro Inc.,	247.30 \$
Cabinet Larouche,	400.57 \$
Cain, Lamarre, Casgrain, Wells,	2 416.35 \$
Le Cybernaute,	229.03 \$
Les Entreprises Danis Maltais,	3 694.05 \$
Entreprise Cyrille Tremblay,	1 293.46 \$
Eurofins Environex	327.68 \$
Everguard Fire Safety,	864.39 \$
Ferme Romain Tremblay,	413.90 \$
Ferme de l'Anse au Foin Inc.,	1 264.72 \$
Financière Sun Life,	84.74 \$
Fonds de l'Information foncière sur le territoire,	42.00 \$
Gagnon Philippe,	103.46 \$
Garage Bergeron & Tremblay Inc.,	3 635.44 \$
Guy Villeneuve Excavation,	2 345.50 \$
Hydro-Québec,	14 936.65 \$
Imagin,	3 064.08 \$
Impérium,	88.30 \$
Info Page,	143.26 \$
LCR Vêtements et chaussures Inc.,	418.18 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay,	34 315.68 \$
Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord,	8 649.19 \$
NDA Notaire Jonquière Inc. en fiducie,	910.00 \$
Nord-Flo,	796.21 \$
Petite caisse,	171.10 \$
PR Distribution,	31.35 \$
Les Produits sanitaires Lépine,	183.75 \$
Remorquage S.O.S. Saguenay Inc.,	171.08 \$
Super Sagamie Plus,	1 476.71 \$
Société de Transport du Saguenay,	4 274.23 \$
Solugaz Propane,	2 117.94 \$
Traction Chicoutimi,	43.44 \$
Tremblay Lina,	75.00 \$

FACTURES DÉJÀ PAYÉES

Société canadienne des postes (04-02-2025),	161.23 \$
Entreprise Cyrille Tremblay (05-02-2025),	344.93 \$
Vidéotron Ltée (05-02-2025),	135.00 \$
Ministre du Revenu (06-02-2025),	30 119.91 \$
Receveur général du Canada (06-02-2025),	3 046.36 \$
Receveur général du Canada (06-02-2025),	8 930.09 \$

Financière Sun Life (06-02-2025),	5 887.34 \$
Fondaction (06-02-2025),	1 153.80 \$
Syndicat des employés municipaux (06-02-2025),	877.69 \$
Hydro-Québec (11-02-2025),	191.64 \$
Hydro-Québec (11-02-2025),	61.88 \$
Hydro-Québec (11-02-2025),	24.51 \$
Hydro-Québec (11-02-2025),	730.44 \$
Hydro-Québec (11-02-2025),	2 243.24 \$
Hydro-Québec (11-02-2025),	1 135.11 \$
Desjardins Sécurité Financière (12-02-2025),	10 515.70 \$
Bell Canada (18-02-2025),	201.05 \$
Vidéotron Ltée (18-02-2025),	388.98 \$
Bell Canada (20-02-2025),	325.48 \$

9.- COMPTE RENDU DES COMITÉS :-

Monsieur Robert Blackburn informe qu'il est allé visiter, le vendredi 28 février dernier, la nouvelle caserne de pompiers à Masteuiatsh, construite au coût de 8 000 000 \$. Cette visite a permis de constater certains petits inconvénients qu'on ne veut pas reproduire ici. Messieurs le maire, Martin Morissette ainsi Jimmy Tremblay étaient présents également.

Madame Dominique Baillargeon parle de la Politique familiale. Le document final a été déposé la semaine dernière et il est très bien fait. Elle remercie madame Sophie Desportes ainsi que monsieur Henri-Paul Côté qui ont participé à cette entente, en plus de la présence des autres personnes sur le comité.

Monsieur Henri-Paul Côté parle de la rencontre au comité plénier le 18 février dernier. Ce fût une rencontre appréciée et fort utile.

Monsieur Robert Blackburn ajoute que les Chevaliers de Colomb sont excessivement actifs à Saint-Fulgence. Lors de la criée du Carnaval, une somme répartie comme suit, soit 3 200 \$ au *Fonds des Initiatives pour les Enfants du Fjord* (FIEF) pour des travaux à la cour d'école ainsi que 550 \$ à la Maison des jeunes. Il nous informe que l'an prochain, lors du même événement, les sommes recueillies seront divisées à part égale entre ces deux organismes. Il donne de l'information sur leurs activités et mentionne que toutes les sommes récoltées sont versées à différents organismes dont il fait une énumération.

Monsieur le Maire donne des informations sur les coupures fréquentes d'électricité dans plusieurs secteurs de la municipalité. En bref, selon la réponse d'Hydro-Québec, ce sont deux disjoncteurs principaux, qui ont brisé en même temps, qui expliquent les pannes de courant. Il y a eu plusieurs plaintes fondées. Maintenant, c'est plus stable. Des précisions sont données sur le fonctionnement du réseau.

Concernant la rencontre avec le **Café des marées**, son intention est d'avoir des locataires et de recevoir une quote-part sur la location. En fait, la réunion ne s'est pas déroulée de cette manière. Le principal partenaire la microbrasserie le Saint-Fût voulait s'installer dans ce local sans payer de location, sans frais fixe et variable.

La Municipalité ne peut accepter cette situation car dans l'administration des fonds publics, ça ne se peut pas. Il faut au moins charger un montant représentatif qui fait en sorte que les autres personnes et/ou entreprises n'aient pas une concurrence déloyale. Au final, ce qui en est ressorti, c'est qu'il y aura une location du local au coût de 20 \$ par jour ou activité pour les organismes et 40 \$ pour les entreprises enregistrées au registre des entreprises. Les sommes recueillies vont aller dans un compte à la Société de développement de l'Anse-aux-Foins qui seront transmises au Café des marées **lorsqu'il aura présenté son plan de relance**. En conclusion, le Café des marées a bien compris les intentions de la Municipalité.

Gestion des matières résiduelles : Monsieur le Maire réitère l'information que, prochainement, il n'y aura qu'un seul bac de matières résiduelles qui sera ramassé par adresse civique. Il explique le processus de la cueillette des matières, résiduelles, recyclables et organiques.

Le temps de cueillette est changé car on veut que le bac vert soit moins sollicité dans le but est de diminuer les déchets pour enfouir le moins possible. C'est le nombre de tonnes de déchets qui coûte cher et qu'il faut diminuer. On espère que ça va inciter les gens à recycler et composter davantage. La cueillette aux trois semaines débute au mois d'octobre.

Remerciements à Super Sagamie Plus car il a accepté de remettre aux pompiers volontaires, une commandite, afin de leur payer à chacun une tuque avec le logo des pompiers.

Déneigement de la route L-200 : Monsieur le Maire explique de l'OSBL n'a plus d'argent pour effectuer le déneigement. Ils ont donné un répit jusqu'à la fin de la semaine de relâche. Cette route coûte 1.2 million par année, donc il faut trouver une solution. En tant que maire, je dois protéger les gens du lac McLelland et Harvey, donc il faut que ce soit déneigé jusqu'au kilomètre 3. Si la décision est maintenue de ne pas déneiger la route L-200 après la semaine de relâche, la Municipalité va continuer de la faire jusqu'au kilomètre 3.

En ce qui est de la tarification pour le chemin, qui est au centre de tout ça, c'est un imbroglio qui faut qui soit réglé avec les ministres, le MAMH et le ministère de la Faune.

En conclusion, c'est le comité de la route L-200 à la MRC du Fjord-du-Saguenay qui gère ce dossier. Un citoyen demande si c'est ouvert au public et monsieur le maire lui répond que oui.

Subvention Nouveaux Horizons : La Municipalité a reçu trois subventions dans le cadre du programme Nouveaux Horizons, soit 25 000 \$ pour des thermopompes pour la salle communautaire, 25 000 \$ pour une thermopompe pour la salle du Parc littoral et 25 000 \$ pour la rénovation des salles de bain au local des Chevaliers de Colomb.

La caserne de pompiers : La Municipalité doit voter une résolution pour un montant total aux alentours de 5 000 000 \$. Il informe que nous allons recevoir 84 % du montant en subvention et le Municipalité va de l'avant avec ce projet. Le camion de pompiers, tant qu'à lui, coûte 800 000 \$ et nous n'avons aucune subvention. Au total, le projet va coûter aux alentours de 2 000 000 \$. Au mois de juin, les plans devraient être disponibles pour être présentés à la population. Il mentionne que nous n'avons pas le choix car la caserne actuelle n'est plus conforme. Les chiffres exacts vous seront fournis un peu plus tard.

Monsieur Martin Morissette revient sur l'entretien de la route L-200. Monsieur le maire lui confirme qu'il n'y aura pas de problème pour les résidents des lacs McLelland et Harvey car le déneigement va se faire jusqu'au kilomètre 3. Mais la suite du chemin, il faut s'adresser au comité de la route L-200 à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

10.- VARIA :-

10.1 Cour du Québec, Chambre civile, Division des petites créances, règlement à l'amiable

C-2025-055

CONSIDÉRANT un accident survenu le 2 novembre 2023 impliquant un véhicule de la municipalité;

CONSIDÉRANT la demande en dédommagement de la Cour du Québec, Chambre civile, Division des petites créances, numéro de dossier 150-32-702392-248 DF001 Luc Vallée (partie demanderesse);

CONSIDÉRANT QUE, suite à une discussion entre la partie défenderesse (la Municipalité) et la partie demanderesse (Luc Vallée), les parties en viennent à une entente à l'amiable;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONCLURE cette entente en versant une somme de **2 000 \$**, chèque fait à l'ordre de la partie demanderesse mettant fin à ce dossier;

ET D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à en effectuer le paiement.

10.2 Société de développement de l'Anse-aux-Foins, subvention municipale, Versements

C-2025-056

CONSIDÉRANT le budget **2025** adopté par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité contribue pour un montant de **80 000 \$** aux opérations de la Société de développement de l'Anse-aux-Foins (SDAF) réparti de la manière suivante :

- Bibliothèque : **20 000 \$**
- Centre multifonctionnel : **32 000 \$**
- Camp de jour : **2 000 \$**
- Hockey, balle, fête St-Jean, familles : **26 000 \$**

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Gagnon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

DE VERSER la somme de **80 000 \$** en quatre (4) tranches de **20 000 \$** chacune, soit les 4 avril, 8 mai, 10 juillet et 21 août 2025, tel que prévu au budget municipal **2025**, chèques libellés à l'ordre de la Société de développement de l'Anse-aux-Foins;

ET D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements.

10.3 Étude géotechnique, construction nouvelle caserne, lot 5 936 839, mandat

C-2025-057

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des services pour une étude géotechnique concernant la construction d'une nouvelle caserne de pompiers située sur le lot 5 936 839;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions (3) ont été reçues, soit :

- AtkinsRéalisis : 46 915.67 \$ (plus taxes)
- Englobe, selon option A sans l'étude ÉES, phase 1 : 25 802.00 \$ (plus taxes)
- Groupe GÉOS (GÉOS) : 22 500.00 \$ (plus taxes)

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCORDER le mandat à Groupe Géos (GÉOS) pour une étude géotechnique concernant la construction de la nouvelle caserne de pompiers située sur le lot 5 936 839, tel que décrit dans la soumission datée du 10 février 2025 et signée par Cédric Fillion-Tremblay et Jonathan Petit, directeur régional associé, pour un montant de 22 500 \$, plus taxes (25 869.38 \$).

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Monsieur Jean Pellerin, lac Harvey :

- Demande combien la municipalité participe pour la Zec Martin-Valin?

Monsieur le maire répond qu'il ne publiera pas tout de suite le montant parce qu'il est présentement en négociation avec eux et il a bien l'intention qu'il y ait entente. Prochainement, il va être en mesure de divulguer le montant.

- Monsieur Pellerin mentionne que le chemin n'appartient pas à la municipalité mais à la MRC, s'il ne se trompe pas. Alors, il veut savoir à qui appartient le chemin.

Monsieur le maire confirme qu'il appartient à la MRC.

Monsieur Peter Villeneuve, lac Harvey :

- Parle de la Zec et de la barrière à l'accueil et demande pourquoi la barrière n'est pas placée en haut au d'en bas. Il explique qu'il y a un froid entre certains employés de la ZEC et les résidents du lac Harvey lorsqu'ils vérifient les vignettes. Il suggère que la barrière soit déplacée.

Monsieur le maire répond que le plan est que la barrière soit placée au kilomètre 6. Il trouve regrettable l'attitude de certains employés de la ZEC.

Monsieur Jean Pellerin, lac Harvey :

- Demande à qui est payé le montant versé pour le déneigement.

Monsieur le maire répond que cet argent est versé à l'OSBL. En fait, toute la gestion des chemins est faite par le comité de la route L-200, dans lequel siège la MRC, tous les représentants des compagnies forestières, toutes les associations qui sont sur la route L-200, la Chapelle au kilomètre 31 dont chacun verse un montant d'argent pour l'entretien du chemin. C'est ce comité qui gère.

- Il demande depuis quand?

Monsieur le maire répond depuis 2014. L'OSBL existe depuis peu.

Monsieur Peter Villeneuve, lac Harvey :

- L'OSBL s'occupe de déneiger le chemin, il a manqué d'argent demande si le déneigeur est à l'heure ou à contrat?

Monsieur le maire l'invite à aller à la MRC pour avoir cette réponse. Il ajoute que la municipalité est avant-gardiste et cherche à protéger ses citoyens mais que si des personnes veulent parler de ce dossier, elles doivent se rendre à la MRC.

Il ajoute que nous allons en entendre parler bientôt parce que c'est tous les touristes qui sont concernés par cette route-là, dont la Chapelle au 31.

Madame Arianne Malenfant :

- Par rapport au Café des marées, elle comprend que le montant demandé pour la location est symbolique, qu'il faut faire payer les entreprises pour être équitable avec tout le monde, mais demande si la Municipalité est consciente que demander un montant, même symbolique, que les entreprises locales n'ont plus le goût de s'impliquer et qu'il n'y aura plus de services culturels qui seront offerts à la population et que ça va juste faire mourir ce lieu.

Monsieur le maire explique que c'est la gestion des fonds publics et que le directeur général est là pour gérer le côté législatif et ça ne se fait pas (de ne pas charger un montant). Les sommes demandées sont pour la relance du Café des marées.

- Elle demande qui dit que ça ne se fait pas.

Monsieur le maire répond que ce sont nos règlements. Il donne en exemple une seule plainte reçue contre la microbrasserie impliquant l'ancien directeur général qui est actionnaire, plusieurs heures en plus d'une somme d'argent considérable qui a été dépensée pour démontrer que tout était correct. Alors, une plainte et on se ramasse avec une procédure incroyable pour démontrer que c'est juste. Alors, si on ne charge rien, ce n'est pas juste. Il faut trouver un compromis. Il peut comprendre qu'on ne peut pas tout faire, ce n'est pas comme si ça vous appartenait, alors on essaie de trouver un équilibre. Au final, la gestion des fonds publics est respectée de cette manière et on est capable de l'expliquer. On juge que le montant est acceptable.

Monsieur Sylvain Houde, lac Harvey :

- Il mentionne que monsieur le maire a dit qu'il avait eu le statu-quo concernant le tarif chargé à la barrière de la ZEC, mais il s'interroge que cela ne veut pas dire que c'est dans le béton, cette réponse et demande c'est quoi le plan B si cela ne fonctionnait pas? Vers qui allons-nous nous tourner?

Monsieur le maire explique que présentement, il est content d'avoir le statu-quo. L'argumentaire est valable. Cependant, il n'est pas dans le « secret des dieux ». Actuellement, ça passe et sinon, on en parlera au Conseil municipal, le moment venu. Actuellement, ça passe. Monsieur le maire ajoute qu'ils ne seront pas abandonnés.

**12.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE LUNDI 7
AVRIL 2025, 19H30 :-**

Monsieur le Maire informe que la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal, aura lieu le **lundi 7 avril prochain à 19h30.**

13.- LEVÉE DE LA SÉANCE :

C-2025-058

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de la séance à 20h22.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Serge Lemyre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JT/jl